

25 Sep 2024 -11:30

Focus sur le sans-abrisme en Belgique : chiffres clés et succès du modèle "Housing First"

Bruxelles, septembre 2024 - Le SPP Intégration sociale publie son Focus n°36 consacré à la question du sans-abrisme en Belgique. Ce rapport examine les données administratives relatives à la lutte contre le sans-abrisme, propose une estimation nationale du nombre de sans-abri, et analyse les résultats du modèle Housing First Belgium.

La première partie du Focus se concentre sur les données administratives du SPP IS relatives à la lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi. Elle aborde les différents dispositifs de soutien disponibles pour les personnes sans domicile, tels que l'adresse de référence, qui permet à une personne sans-abri de recevoir un soutien social en utilisant une adresse administrative. En 2023, 26.144 personnes utilisaient une adresse de référence, dont 54,4 % étaient inscrites auprès des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS). Le revenu d'intégration subventionné à 100% est une autre mesure qui incite les CPAS à trouver un logement, à titre de résidence principale, pour des personnes en situation de sans-abrisme. En 2023, 7.623 sans-abri en ont bénéficié. Le rapport souligne aussi l'importance des primes d'installation, conçues pour aider les sans-abri à s'installer dans un logement stable. En 2023, 14.365 personnes ont bénéficié de ces primes.

Combien de sans-abri en Belgique, selon le rapport ?

La seconde partie du focus propose une estimation du nombre de sans-abri à l'échelle nationale. Cet exercice d'extrapolation du SPP IS est rendu possible grâce à une méthodologie déjà éprouvée dans d'autres analyses^[1] et grâce au partage des données provenant des dénombrements réalisés par les équipes universitaires du Centre LUKAS de la KULeuven, le CIRTES de l'UCLouvain, et Bruss'help.

En combinant ces données avec des informations administratives comme le nombre d'adresses de référence et des primes d'installation, le rapport établit une estimation fiable du nombre de sans-abri : ils sont à minima de 32.000 en Belgique. On monte à 37.500 avec l'ajout des personnes à risque d'expulsion, et enfin à 48.000 en ajoutant encore les enfants. Il est important de rappeler que ce résultat de 48.000 sans-abri est encore vraisemblablement une sous-estimation de la situation réelle actuelle.

Dix ans de "Housing First" en Belgique : un bilan positif

La troisième partie du Focus se consacre à l'implémentation du modèle "Housing First" en Belgique^[2], une approche qui a démontré son efficacité en matière de lutte contre le sans-abrisme. Ce modèle repose sur l'idée que la première étape pour réintégrer les personnes sans domicile est de leur fournir un logement stable et permanent, indépendamment des autres problèmes sociaux ou de santé qu'elles peuvent rencontrer. Le rapport souligne les succès des dix dernières années, avec une augmentation significative du nombre de dispositifs Housing First. Aujourd'hui, on dénombre 47 projets, dont 18 en Flandre, 18 en Wallonie et 11 à Bruxelles. À ce jour, plus de 2.220 personnes ont pu retrouver une stabilité en logement. En outre, une dizaine de programmes Housing First prennent aujourd'hui en charge des familles avec enfants. On en dénombre 43, totalisant 67 enfants mineurs.

Les projets ont montré que les bénéficiaires de Housing First avaient plus de chances de maintenir un logement stable à long terme, ce qui souligne l'efficacité de cette stratégie par rapport aux approches traditionnelles.

Conclusion

La publication du Focus n°36 met en lumière l'importance d'une approche coordonnée et intégrée pour lutter contre le sans-abrisme en Belgique. Les résultats obtenus, notamment avec le modèle Housing First, démontrent l'efficacité d'une approche centrée sur le logement comme base de l'insertion sociale. Le rapport appelle à une collaboration renforcée entre les niveaux fédéraux, régionaux et communautaires pour mettre en œuvre les politiques nécessaires. Il est impératif de poursuivre ces efforts pour s'assurer que chaque personne ait accès à un logement sûr et stable. L'importance de l'échange de données entre les différentes entités publiques (nationales et européennes) est également soulignée, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre le sans-abrisme.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Focus n° 36](#) ou nous contacter par courriel à press@mi-is.be.

*[1] Notamment dans le cadre de l'Enquête Impact Social,
<https://www.mi-is.be/fr/nouvelles/nouvelle-enquete-impact-social>.*

[2] Avec des données provenant principalement des projets soutenus par le SPP IS et la Loterie Nationale

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie
Sociale et Politique des Grandes Villes
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 508 85 86
<http://www.mi-is.be>